

## ***LETTRE OUVERTE A MME VALÉRIE PÉCRESSE, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE***

L'influence des savants et des intellectuels est certes quelque peu en déclin dans notre nouveau modèle de société. Chercheurs, universitaires et intellectuels n'en continuent pas moins de creuser leur sillon, faisant fi du bruit et de la fureur extérieurs. Ce qui ne signifie pas qu'ils vivent dans des bulles hors du monde. Au contraire, ils sont plus investis que jamais dans la mission qui est la leur : contribuer avec d'autres à apporter à leurs concitoyens cet élément de pensée critique indispensable à la préservation de la démocratie. Grâce aux réseaux qu'ils tissent par la circulation de leur pensée et de leur parole, au-delà des préjugés, des mythes ou des frayeurs en vogue et de leur instrumentalisation, ils n'ont de cesse d'agir au nom de la liberté et de l'impartialité, quelles que puissent être par ailleurs leurs éventuelles appartenances religieuses ou affinités politiques. Nos sociétés, trop souvent soumises aux diktats des médias et de l'internet, ont besoin de cette parole libre, au seul service des principes de la démocratie, évoluant sans entraves et produisant du savoir, de la connaissance et de la réflexion. Il se trouve que dans notre pays la majorité des intellectuels appartient à la fonction publique, ce qui ne signifie pas qu'ils soient de quelque façon inféodés à des institutions ou au pouvoir politique, même s'il existe certes parmi eux des intellectuels organiques. Si la liberté est nécessaire pour penser et écrire, il va de soi que l'obligation de réserve qui s'applique en général à certaines catégories de fonctionnaires ne peut aucunement s'appliquer à leur cas, sauf à n'attendre d'eux que la reproduction d'une doctrine officielle et stérile. Aujourd'hui, la convocation devant une commission disciplinaire, de notre collègue Vincent Geisser, chercheur au CNRS, accusé de n'avoir pas respecté cette « obligation », constitue un signe supplémentaire et particulièrement alarmant de l'idée que les institutions de notre pays semblent désormais se faire de notre rôle. Devrons-nous donc soumettre nos articles, nos livres, nos prises de position publiques à l'approbation de leur censure, alors qu'aucune consigne ne devrait émaner d'elles si ce n'est celle de la rigueur intellectuelle et de la créativité qui accompagne toute recherche ? Quels compromis honteux devrons-nous accepter pour échapper à l'humiliation d'un conseil de discipline ? La France, pays des droits de l'homme et de la liberté d'expression, est-elle en train de perdre son âme ? Comment continuer à faire notre travail, à assumer pleinement notre vocation, sous la menace constante de la sanction ? Que sommes-nous ? De simples courroies de transmission des idées qui ont l'agrément de nos dirigeants et des institutions qui nous emploient, ou des hommes et des femmes autonomes exerçant leur métier librement, en toute responsabilité, en toute honnêteté, et au service d'une recherche, d'une pensée et d'un savoir libres de tout carcan idéologique, n'ayant d'autre limite que la considération du bien commun ? L'obligation de réserve ne peut en aucun cas valoir pour les intellectuels, y compris lorsqu'ils sont fonctionnaires. Les y soumettre revient purement et simplement à les faire disparaître comme intellectuels, c'est ruiner la liberté dont ils ont besoin pour continuer leur œuvre salutaire, indispensable à la vie normale d'un pays politiquement sain, et qui a besoin d'eux pour son équilibre. Ce qui arrive à notre collègue Vincent Geisser, qui a le malheur de travailler sur l'islam, sujet brûlant s'il en est, est d'une extrême gravité et interpelle tous les citoyens de ce pays. Le traitement indigne auquel il est soumis est une honte pour la profession et pour la France.